

**REPONSE DE Mme Vanina BORROMEI, CONSEILLERE EXECUTIVE
A LA QUESTION DEPOSEE PAR M. Xavier LACOMBRE
AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »**

OBJET : Infrastructures de transport : Révision PPI

Monsieur le Président, Cher collègues,

Dois-je vous rappeler qu'en 2015, aucun des projets cités ne faisaient l'objet d'études sérieuses, d'un niveau suffisant pour programmer des travaux.

Il a fallu attendre le PPI d'avril 2017 pour exhumer des opérations comme la mise à 2x2 voies de la section socordis-afa, pourtant programmée dans le schéma directeur routier de 1995 !

Depuis début 2016, les services ont été mobilisés pour effectuer le rattrapage nécessaire, et il a été décidé de consacrer à l'aire ajaccienne 2/3 de la 4^{ème} convention du PEI et 1/3 du PPI.

Pour mémoire, sur la période 2002-2015 le montant du PEI affecté à l'aire ajaccienne était de ZERO.

Les amendements que vous rappelez ont été exprimés maintes et maintes fois au cours des mandatures précédentes également avec opiniâtreté par Jean Biancucci et Marie Hélène Casanova.

Mes deux collègues ont insisté sur la nécessité de doter le secteur des investissements prévus d'ailleurs dès la mise en place du PEI en 2003. Dois-je rappeler que la déprogrammation a été mise en place sous la présidence d'Ange Santini ? Et que le Président Paul Giacobbi est resté sourd aux demandes réitérées de Femu a Corsica.

Afin de démontrer l'effort soutenu engagé par la Collectivité de Corse, un rapport spécifique aux opérations en cours ou projetées sur Aiacciu sera présenté en novembre 2018.

S'agissant plus particulièrement des opérations de Socordis, du doublement de la voie Socordis-Afa et de la suppression du passage à niveau de Mezzana, les études avancent bien :

- concertation publique programmée pour septembre et octobre 2018 pour les deux premières.
- lancement de la consultation des travaux en janvier 2019 pour la première.
- et concertation publique enfin pour la troisième avant la fin d'année 2018.

S'agissant de l'avancement de ces 3 opérations, il avait été annoncé qu'il était suspendu au redéploiement du PEI.

Or, il convient d'attendre la loi ELAN, qui va décrire précisément les modalités du décalage de 2 ans de la fin du PEI, annoncé par le chef de l'Etat.

Enfin, il existe effectivement plusieurs opérations non situées dans l'aire ajaccienne pour lesquelles des questions d'opportunité au regard de la nécessité de prioriser les opérations les plus efficaces et des contraintes environnementales se posent.

C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui de fixer la revoyure du PPI à avril 2019.

Je vous remercie.

